

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**26 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECOND, Maire.

**Date de convocation** : 15 septembre 2017

**Présents** : Mmes DEVERNOIX Michelle, LEMORE Catherine, CHAPUT Céline, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland, CLIQUE Michel

**Excusés** : Mme PASQUIER Séverine

**Absents** : Mmes THOUMINE Christine, Mrs, FONTANIVE René Jean

**Secrétaire de séance** : Mme CHAPUT Céline

**Ordre du jour** : Avenants travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente ● Aménagements salle polyvalente ● Tarifs location salle polyvalente ● Reclassement de la salle des fêtes ● Renouvellement d'adhésions aux services du centre de gestion ● Projet de bornage parcelle privée ● Questions diverses

**Aménagement des abords de la salle polyvalente - Avenants 1 et 2**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil des avenants 1 et 2 présentés par l'entreprise S.E.R. Puy de Dôme concernant des travaux en plus et en moins sur le marché pour l'aménagement des abords de la salle polyvalente :

**Avenant n° 1 :**

**Travaux supplémentaires : + 3 116,80 €uros**

Marquage au sol spécifique - Epaisseur supplémentaire enrobé - Bâches de talus - Plans de recollement - Bordures AC1 entrée du site

**Travaux en moins : 3 216,00 €uros**

Bordures pied de talus - Bordures A 2 entrée du site - Bordures P1

**Avenant n° 2 :**

**Travaux supplémentaires : 2 975,00 €uros**

Espaces verts - Débroussaillage, taille... - Création plateforme pour benne à verres - Nivellement, engazonnement côté rue et côté Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le montant des avenants s'élève à 3 074,20 € et ne dépasse pas 5% du montant du marché initial (66 839,70 €), autorise le Maire à signer les 'avenants 1 et 2 avec l'entreprise S.E.R. Puy de Dôme ce qui porte le montant total H.T. des travaux à **69 913,90 € H.T.**

**Location de la salle polyvalente - Tarifs / conditions**

Monsieur le Maire expose au conseil que la salle polyvalente est désormais opérationnelle et qu'il convient de fixer les modalités de location aux usagers.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité fixe les tarifs suivants :

	<b>Tarif Eté</b> du 01/05 au 30/09	<b>Tarif Hiver</b> du 01/10 au 30/04
<b>Habitants de la commune</b> (location week end)	200,00 €	270,00 €
<b>Personnes extérieures à la commune</b> (location week end)	400,00 €	470,00 €
<b>Location journée</b>	150 €	200 €

Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution avec sono	1 500,0 €	1 500,0 €

☞ Pour les associations de la commune : gratuit les 2 premières locations et tarif « résidant » les suivantes - Pas de caution demandée

☞ Pour les associations extérieures à la commune : tarif « non résidant » et caution

- Attestation d'assurance « responsabilité civile » à fournir dans tous les cas.
- Un règlement intérieur va être établi et sera joint au contrat de location.
- A tour de rôle, chaque élu aura en charge l'état des lieux d'entrée et de sortie. Un planning annuel prévisionnel de location sera établi et diffusé à chacun.
- La réservation de la salle se fera obligatoirement au secrétariat de mairie

### **Renouvellement des conventions avec le centre de gestion de la FPT**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de reconduire les conventions avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour :

- ☞ la mission d'assistance retraites (cotisation annuelle 50 €)
- ☞ bénéficiaire d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics (cotisation annuelle 50 €)
- ☞ le service pôle santé au travail (cotisation annuelle 75 €/an/agent)

### **Désignation des délégués au S.I.E.G.**

Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy de Dôme la commune désigne comme représentants pour siéger au secteur intercommunal d'énergie de Manzat :

- titulaire : Jean François SECOND - - suppléant : Patrick MOREL

### **Location des appartements**

Monsieur le Maire rappelle que 2 logements vont être vacants :

- 3 rue E Clementel (au dessus de l'école) au 01/11/2017
- 3 rue du Peyroux au 01/12/2017

Le conseil municipal charge la commission d'examiner les demandes et autorise le Maire à signer les baux avec les nouveaux locataires.

### **Questions - Infos diverses**

Afin de palier au désengagement de l'Etat à compter du 01/01/2018, le conseil départemental du Puy de Dôme a créé une agence départementale d'ingénierie territoriale comprenant plusieurs domaines d'intervention et notamment l'instruction des documents d'urbanisme.

La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge met elle aussi en place un service d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle de la communauté.

La commune de PROMPSAT ne disposant pas de document d'urbanisme, la D.D.T. continuera à instruire les demandes.

FIC 2018 : La commune a atteint son quota en ce qui concerne le montant des travaux de voirie subventionnable au titre du FIC.

Pour info : ORANGE recherche un site susceptible de recevoir un système antenneur sur la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du rapport d'activités du SMADC.